



RAPPORT FINANCIER 2020

Comptes combinés au 31 décembre 2020

SANTÉ - PRÉVOYANCE | ÉPARGNE ET SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

ASSURANCE DE PERSONNES

1. BILAN - ACTIF _____ 6

2. BILAN – PASSIF _____ 7

3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS _ 7

4. COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ _____ 8

5. ANNEXES _____ 9

5.1. Référentiel comptable et réglementaire	9
5.2. Faits caractéristiques de l'exercice	9
5.2.1. Pandémie COVID-19 : crise sanitaire et économique	9
5.2.2. Contexte de taux à un niveau très bas	9
5.2.3. Recapitalisation GRESHAM	9
5.2.4. Contribution exceptionnelle FFA	10
5.2.5. Provision pour Dépréciation Durable (PDD) sur entités non combinées	10
5.2.6. Entrée dans le groupe	10
5.2.7. Versement de dividendes	10
5.3. Informations relatives au périmètre de combinaison	10
5.3.1. Entreprises combinées	10
5.3.2. Entreprises consolidées	10
5.3.3. Entreprises exclues du périmètre de combinaison	11
5.3.4. Définition des autres activités	11
5.3.5. Définition des activités bancaires	11
5.4. Règles et méthodes comptables	11
5.4.1. Méthodes de combinaison	11
5.4.2. Date de clôture des exercices des entités combinées	12
5.4.3. Méthodes préférentielles	12
5.4.4. Résultat exceptionnel	12
5.4.5. Méthodes et règles d'évaluation	12
5.4.5.1. Écarts d'acquisition	12
5.4.5.2. Écarts d'évaluation	12
5.4.5.3. Les placements financiers	12
5.4.5.4. La réserve de capitalisation	13
5.4.5.5. Les opérations techniques d'assurance	13
5.4.5.6. Provision pour risque d'exigibilité	14
5.4.5.7. Frais d'acquisition reportés (Vie)	14
5.4.5.8. Les opérations de réassurance	14
5.4.5.9. Les opérations de substitution	15
5.4.5.10. Les impôts différés	15
5.4.5.11. Provisions pour risques et charges	15
5.4.5.12. Ventilation des produits financiers	15
5.4.5.13. Éliminations des opérations réciproques intersectorielles	15
5.5. Fiscalité	16
5.5.1. Régime fiscal	16
5.5.2. Intégration fiscale	16
6. ANNEXES AU BILAN	17
6.1. Écart d'acquisition	17
6.2. Actifs incorporels	17
6.3. Placements des entreprises d'assurance	17
6.4. Placements des entreprises bancaires	18
6.5. Placements représentant les engagements en unités de compte	18
6.6. Placements des autres entreprises	18
6.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	19

6.8. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	19
6.9. Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	19
6.10. Créances sur les entreprises du secteur bancaire	20
6.11. Autres créances	20
6.12. Autres actifs	21
6.13. Compte de régularisation - Actif	21
6.14. Capitaux propres du groupe	22
6.15. Contribution des entreprises aux capitaux propres part du groupe	22
6.16. Passifs subordonnés	23
6.17. Provisions techniques	23
6.18. Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires	24
6.19. Provisions pour risques et charges	24
6.20. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	24
6.21. Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	24
6.22. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	25
6.23. Autres dettes	26
7. ANNEXES COMPTE DE RÉSULTAT	27
7.1. Produits financiers nets de charges	27
7.2. Résultat exceptionnel	27
7.3. Autres informations	27
7.4. Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie	28
7.5. Compte de résultat technique de l'activité Vie	29
7.6. Compte de résultat du secteur bancaire	30
7.7. Compte de résultat des autres activités	30
7.8. Autres informations sectorielles	31
8. ANNEXES AUTRES INFORMATIONS	32
8.1. Réserves de capitalisation	32
8.2. Honoraires des commissaires aux comptes	32
8.3. Évènements postérieurs à la clôture	32
8.4. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées	32
8.5. Périmètre	33

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE _____ 36

2. SUIVI DES PARAMÈTRES DU RÉGIME _____ 37

3. ANALYSE DES COMPTES DE RÉSULTATS _____ 37

4. ANALYSE DU BILAN _____ 40



ASSURANCE DE PERSONNES

1 BILAN - ACTIF

en K€

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
Écarts d'acquisition	64 725	13 292	51 433*	14 774
Actifs incorporels	82 936	60 096	22 840	54 770
Portefeuille de contrats			*	38 340
Autres	82 936	60 096	22 840	16 429
Placements des entreprises d'assurances	8 649 439	85 493	8 563 946	8 979 430
Terrains et constructions	210 312	22 691	187 621	253 957
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	57 801	30 848	26 953	10 357
Autres placements	8 381 326	31 954	8 349 372	8 715 115
Placements représentant les engagements en unités de compte	11 032 194		11 032 194	10 248 607
Placements des entreprises du secteur bancaire	2		2	2
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0		0	0
Autres placements	2		2	2
Placements des autres entreprises	169 018	2	169 015	3 090
Titres mis en équivalence	7 050		7 050	6 475
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	382 639		382 639	353 979
Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	538 664	15 810	522 854	600 003
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	5 197		5 197	7 109
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	551 268		551 268	438 899
Autres créances	271 207	0	271 207	365 355
Autres actifs	12 538	8 226	4 312	6 885
Immobilisations corporelles	12 538	8 226	4 312	6 885
Autres				
Impôts différés - actif	30 267		30 267	28 951
Comptes de régularisation - actif	213 229		213 229	204 534
Frais d'acquisition reportés	113 937		113 937	87 486
Autres	99 292		99 292	117 047
Différence de conversion	3 109		3 109	243
Total actif	22 013 480	182 920	21 830 561	21 313 105

*la valeur de ptf d'OLH a été reclassée en 2020 de la ligne « portefeuille de contrat à la ligne Écart d'acquisition »

2 BILAN - PASSIF

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres du groupe	1 178 062	1 172 076
Capital social et fonds équivalents	18 144	18 110
Primes	101 270	101 195
Réserves combinées	1 052 113	1 010 206
Résultat combiné	6 535	42 566
Autres		
Intérêts minoritaires	1 608	1 809
Réserves combinées minoritaires	1 146	1 843
Résultat minoritaire	462	-33
Passifs subordonnés	404 861	404 880
Provisions techniques brutes	8 401 046	8 597 391
Provisions techniques vie	7 145 816	7 418 925
Provisions techniques non-vie	1 255 230	1 178 466
Provisions techniques en UC	11 036 913	10 272 880
Provisions pour risques et charges	36 959	40 209
Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance	363 476	465 407
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	111 296	128 023
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	28 771	49 474
Autres dettes	253 348	172 280
Impôts Différés - passif	0	0
Compte de régularisation - passif	14 221	8 672
Total passif	21 830 561	21 313 105

3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en K€

	2020	2019
Engagements reçus	166 943	288 731
Engagements donnés	223 865	128 014
Avals, cautions et garanties de crédits	4 234	2 167
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	16 776	4 175
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés	202 855	121 671
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires	7 902	6 342
Valeurs remises par des organismes réassurés	279 441	255 073
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou unions		
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

■ 4

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

en K€

	31/12/2020					31/12/2019
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2020	Total 2019
Primes émises	1 115 837	1 762 835			2 878 672	3 192 701
Variation des primes non acquises					0	
Primes acquises	1 115 837	1 762 835			2 878 672	3 192 701
Produits d'exploitation bancaire			7 572		7 572	9 337
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				45 242	45 242	6 770
Autres produits d'exploitation	8 335	50 195		5 092	63 621	78 737*
Produits financiers nets de charges	8 785	409 432		-32 745	385 472	1 485 531
Total des produits d'exploitation courants	1 132 956	2 222 462	7 572	17 589	3 380 579	4 773 077
Charges des prestations d'assurance	-1 016 208	-1 978 268			-2 994 475	-4 340 323
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	14 364	18 107			32 471	13 067
Charges d'exploitation bancaire			-3 403		-3 403	-3 633
Charges des autres activités				-44 464	-44 464	-4 635
Charges de gestion	-198 449	-135 683	-12 287		-346 420	-357 009
Total des charges d'exploitation courants	-1 200 293	-2 095 844	-15 690	-44 464	-3 356 291	-4 692 533
Résultat de l'exploitation courante	-67 337	126 618	-8 118	-26 876	24 288	80 543
Autres produits nets					-3 441	-1 984
Charges nettes du Fonds social					-9 282	-8 982
Résultats exceptionnels					-68	1 814
Impôts sur les résultats					638	-27 045
Résultat net des entreprises intégrées					12 135	44 346
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					-176	97
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-4 962	-1 910*
Impôts Différés Premier exercice						
Compte de liaison						
Résultat net de l'ensemble consolidé					6 997	42 533
Intérêts minoritaires					-462	33
Résultat net (part du groupe)					6 535	42 566

*le compte 784 – reprise Écart d'Acquisition a été reclassé en 2020 de la ligne « Autres produits d'exploitation » à la ligne « Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition »

■ 5

ANNEXES

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

5.1. Référentiel comptable et réglementaire

La réalisation de comptes combinés est obligatoire pour les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale, les Institutions de Prévoyance, les entreprises régies par le Code des Assurances et les Mutuelles ou unions de Mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité. Les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application des dispositions des articles L.931-34 du code de la sécurité sociale et L.345-2 du code des assurances.

Les comptes combinés du Groupe APICIL ont été établis conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables et de la législation française définies par l'arrêté du 03 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 07 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, le code rural et le code de la sécurité sociale, modifié et complété par les règlements CRC n°2001-01, n°2002-08, n°2004-05, n°2004-10, n°2004-17, n°2007-08, n°2008-05, n°2008-14, n°2015-09 et n° 2016-05.

5.2. Faits caractéristiques de l'exercice

5.2.1. Pandémie COVID-19 : crise sanitaire et économique

La crise sanitaire résultant de la pandémie Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 constituent des événements majeurs de l'exercice. Pour déterminer les impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le groupe a retenu l'approche ciblée préconisée par l'ANC. Cette approche est particulièrement adaptée au groupe au regard du niveau d'incertitude lié à cet événement et la difficulté de mesurer précisément les impacts par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges. La situation du groupe en résultant à la date de l'arrêt des comptes, l'institution, à ce jour, n'a pas identifié d'impacts significatifs sur les comptes qui conduiraient à remettre en question sa continuité d'exploitation.

Comme l'ensemble des acteurs économiques, toutes les entités du Groupe APICIL ont été confrontées à une situation de crise inédite depuis le mois de mars 2020. La pandémie COVID-19 a impacté tout le territoire et les entreprises d'abord sur le plan organisationnel, puis financier et économique. Le Groupe APICIL, et l'ensemble de ses membres, a fait preuve de réactivité et d'adaptabilité avec le déploiement réussi de son plan de continuité d'exploitation ; ainsi très rapidement après le début du 1^{er} confinement 90 % des collaborateurs ont pu travailler en télétravail. Le groupe s'est également adapté à l'évolution de la situation sanitaire et aux règles imposées par le gouvernement. Les priorités du groupe ont été la protection de ses collaborateurs, la continuité des services rendus aux clients sur l'ensemble des métiers et la préservation des équilibres techniques et financiers. L'agilité du groupe a permis d'adapter rapidement certains process, et le retour

d'expérience réalisé montre que l'ensemble des activités est resté pleinement opérationnel et que la qualité de service a été maintenue.

D'un point de vue financier, la volatilité des marchés à compter du mois de mars 2020, a impacté la solvabilité et les marges de l'activité épargne et services financiers, mais le redressement de fin d'année a permis de retrouver un niveau proche de celui de fin 2019.

La crise économique qui accompagne la crise sanitaire, et touche certains secteurs d'activité plus que d'autres, a des impacts qui restent relativement limités pour le Groupe APICIL, du fait du caractère interprofessionnel du groupe. Toutefois, le niveau de résultat de l'activité prévoyance reste dégradé du fait de l'arrêt de travail et de l'invalidité, malgré une très bonne année 2020 en décès.

Par ailleurs, pendant les périodes de confinement, la consommation de frais santé a fortement diminué. Le gouvernement a instauré une taxe dans la Loi de Finance de la Sécurité Sociale, dite « taxe covid » à la charge des organismes de complémentaires santé pour compenser les économies qu'elles ont réalisées. Cette taxe est assise sur le chiffre d'affaires réalisé sur les garanties santé à hauteur de 2,6 % pour la partie payée en janvier 2021 et à hauteur de 1,3 % pour la partie qui sera réglée en janvier 2022. L'intégralité de cette taxe a été provisionnée dans les comptes 2020 pour un montant total de 28,3 M€.

5.2.2. Contexte de taux à un niveau très bas

Les taux d'intérêts sont restés bas en 2020, avec un taux d'intérêt français 10 ans de -0,34% au 31/12/2020. La baisse des taux techniques réglementaires utilisés pour le provisionnement des garanties prévoyance, se traduit par un re-provisionnement de 12 M€ pour le Groupe APICIL. APICIL Prévoyance a constaté une provision pour dépréciation des titres (19 999 K€) qu'elle détient dans une société d'assurance belge, dont l'activité retraite est affectée par la baisse des taux. GRESHAM a également été pénalisée par la baisse des taux et dans une moindre mesure par l'augmentation du risque de crédit sur les obligations d'entreprise. Le conseil d'APICIL Prévoyance a donc décidé en septembre 2020 de recapitaliser sa filiale par conversion de 65 M€ de dette subordonnée (cf. 5.2.3.). L'anticipation de taux durablement bas et l'étude d'impact menée, ont conduit le Groupe APICIL à décider la création d'un FRPS.

5.2.3. Recapitalisation GRESHAM

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2020 a approuvé le contrat d'apport par lequel APICIL Prévoyance décide de consentir à sa filiale GRESHAM un apport en numéraire d'un montant de 65 M€ par conversion des dettes subordonnées suivantes souscrites par APICIL Prévoyance :

- Dette subordonnée à déterminée émise le 27 juin 2007 d'un montant de 20 M€ à échéance au 27 juin 2022,
- Dette subordonnée perpétuelle émise le 27 juin 2007 d'un montant de 20 M€,
- Dette subordonnée perpétuelle émise le 27 juin 2007 d'un montant de 6 M€,
- Dette subordonnée perpétuelle émise le 10 octobre 2008 d'un montant de 5 M€,
- Dette subordonnée perpétuelle émise le 21 décembre 2011 d'un montant de 10 M€,
- Dette subordonnée perpétuelle émise le 21 décembre 2012 d'un montant de 4 M€.

5.2.4. Contribution exceptionnelle FFA

Pour aider les TPE, PME, artisans et commerçants dans le cadre de la crise sanitaire, une aide de 400 M€ a été votée par le Gouvernement.

Le Groupe APICIL a participé à hauteur de 1,5 M€, enregistrée en charge exceptionnelle.

5.2.5. Provision pour Dépréciation Durable (PDD) sur entités non combinées

Les titres qui présentent des dépréciations durables sont isolés et font l'objet, ligne à ligne, de provisions représentatives de la perte de valeur des titres. Ces provisions sont inscrites en déduction de l'actif et constituent donc un élément du résultat financier. A la clôture, des entités du groupe non combinées ont fait l'objet d'une PDD pour un montant total de 20,6 M€ dont la SA INTÉGRALE, à hauteur de 20 M€.

5.2.6. Entrée dans le groupe

Deux entités historiques sont entrées dans le périmètre de combinaison en 2020 par intégration globale :

- La SAS ACTIL qui a repris l'activité de l'association, sous forme commerciale.

La SAS est détenue par APICIL Prévoyance et APICIL Mutuelle à hauteur de 35% chacune, par Alptis et M comme Mutuelle à hauteur de 10%, par Intégrance à hauteur de 5% puis par MBTP SE et MBTP Nord à hauteur de 2,5% chacune.

- ASPS

La société ASPS est détenue à 100 % par le groupe (96,26 % par APICIL Prévoyance et 3,64 % par APICIL MUTUELLE).

5.2.7. Versement de dividendes

L'Assemblée Générale d'APICIL ÉPARGNE de décembre 2020 a approuvé la proposition du Directoire de distribuer à titre de dividendes la somme de 12 M€ à l'actionnaire unique de la société, APICIL Prévoyance. Cette somme a été prélevée sur le poste prime de fusion.

5.3. Informations relatives au périmètre de combinaison

En application du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances et des Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale régies par le Code de la Sécurité Sociale, le périmètre de combinaison du Groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont, soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

5.3.1. Entreprises combinées

Aux termes de l'article L 345-2 du code des assurances : « Lorsque au moins deux entités parmi les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 ou à l'article L. 310-1-1, les sociétés de groupe d'assurance définies à l'article L. 322-1-2, les compagnies financières holding mixtes définies à l'article L. 517-4 du code monétaire et financier, les mutuelles et les unions régies par les dispositions du livre II du code de la mutualité ainsi que les unions mutualistes

de groupe définies à l'article L. 111-4-2 du même code, les institutions de prévoyance, les unions d'institutions de prévoyance et les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale régies par le titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale ou par l'article L. 727-2 du code rural constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles établit et publie des comptes combinés. Pour ces entités, l'obligation d'établir des comptes combinés se substitue à l'obligation d'établir des comptes consolidés ou combinés en cas d'existence d'un groupe consolidé ou combiné au sein du périmètre de combinaison ».

Les institutions de prévoyance APICIL Prévoyance et A2VIP, et les mutuelles APICIL Mutuelle, INTÉGRANCE, MBTP SE, et MBTP Nord sont membres de la SGAPS APICIL. Elles sont signataires à ce titre de la convention d'affiliation qui dispose notamment que la SGAPS APICIL a pour objectif :

- De nouer et de gérer des liens de solidarité financière importants et durables,
- D'établir et de conduire la politique commerciale des organismes affiliés,
- De définir les axes de la politique de communication au sein du groupe,
- D'établir la politique de tarification, la politique de prise et de partage de risques des organismes affiliés ainsi que les politiques en matière de cession et d'acceptation en réassurance,
- De définir les principes et les orientations en matière de gestion financière,
- De veiller à ce que chaque organisme affilié soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs entités ont entre elles soit des dirigeants communs, soit des membres de conseil d'administration communs.

Les institutions de prévoyance APICIL Prévoyance et A2VIP, et les mutuelles APICIL Mutuelle, INTÉGRANCE, MBTP SE, et MBTP Nord sont membres de l'association de gestion APICIL Transverse. Ils partagent ainsi, en tout ou partie, des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques. En complément, les entités ont établi entre elles un comportement commercial, technique et financier commun. Suivant les organismes du périmètre de combinaison, ces aspects sont renforcés par l'existence d'agences communes, et / ou la distribution de produits en partenariat, et / ou l'adhésion à la SAS ACTIL (tiers payant), et / ou l'adhésion à l'UGM Unalis, et / ou une approche coordonnée sur Solvabilité 2.

5.3.2. Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entités comprises dans le périmètre de combinaison. Les entreprises dont le Groupe APICIL détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. APICIL Épargne, société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le code des assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance. Cette dernière détient à la clôture de l'exercice, 100% du capital de l'entreprise d'assurance. THE ONE LIFE HOLDING et THE ONE LIFE COMPANY, sociétés de droit luxembourgeois détenant une succursale en France sont consolidées par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance et APICIL Épargne.

GRESHAM, société anonyme à conseil d'administration régie par le code des assurances, est détenue à 100% par APICIL Prévoyance. Elle est consolidée par intégration globale.

GRESHAM Banque, société anonyme à conseil d'administration régie par le code Monétaire et Financier est détenue à 100% par APICIL Prévoyance. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL Asset Management, société anonyme à conseil d'administration, a une activité de gestion de portefeuille. Elle est détenue à 99,98% par GRESHAM Banque et à 0,02% par APICIL Prévoyance et GRESHAM. GRESHAM Asset Management est consolidée par intégration globale.

Infoplacement.fr, Société par Actions Simplifiée, s'occupe de la promotion et de la publicité des sociétés du sous-groupe GRESHAM. Elle est consolidée par intégration globale, détenue par GRESHAM à hauteur de 95% et par GRESHAM Banque à hauteur de 5%.

GRESHAM Immobilier SNC est détenue par APICIL Prévoyance à hauteur de 95% et par GRESHAM Banque à hauteur de 5%. Elle est consolidée par intégration globale.

La SAS Baume Immobilier est une SAS détenue à 100% par GRESHAM. Elle détenait à son actif l'immeuble de bureaux parisien où sont installés les sièges sociaux et les équipes administratives des sociétés du sous-groupe GRESHAM.

Elle a cédé son unique actif immobilier début 2017. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL PRECI, Société par Actions Simplifiée, détenue à 100% par APICIL Prévoyance est consolidée par intégration globale.

PROFINANCE, Société par Actions Simplifiée, cabinet de courtage détenu à 52,59% par APICIL Prévoyance est consolidée par mise en équivalence.

La SAS ALPHEYS, détenue à 33,33% par APICIL Prévoyance est consolidée par mise en équivalence.

La SAS EQUITIM, la SAS ACTIL et la SCI APICIL PART DIEU, détenue respectivement à 70%, 80% et 60% par APICIL Prévoyance sont consolidées par intégration globale avec intérêts minoritaires.

Les SAS ACTIL et APICIL Service Protection Sociale sont consolidées pour la 1^{ère} fois par intégration globale.

5.3.3. Entreprises exclues du périmètre de combinaison

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par les Fédérations AGIRC et ARRCO.

Les associations APICIL Transverse et APICIL Santé Prévoyance (associations loi 1901 qui gèrent les moyens généraux des entités historiques sans moyens propres du Groupe APICIL) et l'association UPEMO (association qui gère les moyens généraux des mutuelles MBTP SE et MBTP Nord) sont exclues du périmètre de combinaison car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées. D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison applicables aux entreprises d'assurances.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :

- elles sont détenues pour la représentation des

engagements techniques d'assurances du groupe

- leurs résultats sont constatés dans l'exercice des résultats des entreprises combinées.

Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les entités du groupe détiennent dans leurs portefeuilles des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières dédiés en représentation de leurs engagements d'assurance. Il ne s'agit pas de participations stratégiques. Leur exclusion du périmètre de combinaison n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés. Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées (notamment APICIL Services Protection Sociale, SR LE CLUB SPREADRESEARCH, SUPPORTFI FUNDSHOP). Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

5.3.4. Définition des autres activités

Sont classées en autres activités :

- les activités hors Groupe d'APICIL PRECI (opérations de courtage)
- les activités hors groupe d'ACTIL (tiers payant)
- les activités hors groupe d'APICIL Asset Management (activité de gestion de portefeuille)
- les activités hors groupe de GRESHAM Immobilier
- les résultats hors groupe provenant de la location des immeubles d'exploitation

5.3.5. Définition des activités bancaires

Par ailleurs depuis 2016 et compte-tenu de l'entrée de GRESHAM Banque dans le Groupe APICIL, une activité est identifiée dans le compte de résultat dans la colonne « Activités bancaires ».

5.4. Règles et méthodes comptables

5.4.1. Méthodes de combinaison

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le groupe combiné. Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- La mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20% mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le groupe.

5.4.2. Date de clôture des exercices des entités combinées

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

5.4.3. Méthodes préférentielles

Le groupe applique les méthodes suivantes considérées comme préférentielles :

- Les coûts et prestations de retraite ainsi que les prestations assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite, couverture médicale, prestation de maladie et prévoyance...) au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge du groupe combiné, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.
- Le groupe n'a pas retraité les provisions d'assurances Vie comptabilisées dans les comptes sociaux pour les besoins de la combinaison. Néanmoins, la méthode préférentielle préconisée dans le règlement 2000-05 est respectée, les taux d'escompte retenus pour actualiser les provisions étant en effet au plus égaux aux taux de rendements prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

5.4.4. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel exprime le résultat réalisé en raison des événements non récurrents, qui ont pris naissance au cours de l'exercice, dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise.

5.4.5. Méthodes et règles d'évaluation

5.4.5.1. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiants sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition.

Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

Au cas d'espèce pour les acquisitions réalisées en 2015 et 2016, les valeurs comptables des entreprises acquises étaient représentatives de la valeur d'utilité à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif des comptes consolidés au niveau des provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition nets à la clôture s'élèvent à 51 433 K€ : 15 370 K€ sur EQUITIM, après constatation d'un complément de prix de 3,78 M€, 33 379 K€ sur The ONELIFE HOLDING, 2388 K€ sur APICIL Asset Management et un nouvel écart d'acquisition positifs de 296 K€ pour ASPS.

5.4.5.2. Écarts d'évaluation

Fonds de commerce

Lors de l'acquisition des titres de PROFINANCE SA, un écart d'évaluation, affecté en fonds de commerce, a été constaté pour 7,7 M€, compte tenu de la valeur estimée de la clientèle. Celui-ci était déprécié pour 4 M€. Compte tenu de la cession de 51,01% des titres en 2018, le fonds de commerce a désormais une valeur nette comptable de 1,8 M€.

Engagements de tables

Lors de l'acquisition des titres GRESHAM HOLDING, un passif a été reconnu pour 9,4 M€ représentant l'écart entre les provisions mathématiques constituées dans les comptes sociaux de la compagnie d'assurances GRESHAM et les mêmes engagements calculés avec les tables réglementaires en vigueur.

5.4.5.3. Les placements financiers

Terrains et constructions

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés.

Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Part de sociétés civiles immobilières

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins-value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêt des comptes.

Le niveau de moins-values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% à la clôture de l'exercice, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour

dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

À noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation généré par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la durée des passifs investis.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.343-9 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.

Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Unités de comptes

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

5.4.5.4. La réserve de capitalisation

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

5.4.5.5. Les opérations techniques d'assurance

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes

pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuair indépendant.

Provisions pour participations aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices se composent d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfices différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée. En effet, les pronostics macro-économiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires.

Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribué aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Épargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptibles d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :

- Situation de collecte nette négative
- Taux de rendements futurs attendus (TAC)
- Instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières
- Existence d'un instrument de couverture
- Nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et de son homologue d'entreprise (PERE) doit donner lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Pour cette clôture, et comme les années précédentes, les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été retraités en provisions pour participations aux bénéfices, ces provisions représentant des engagements certains pour le groupe car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :

- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième,
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1^{er} terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

A la clôture de l'exercice, le groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

Provision d'égalisation

A l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

Incidence de l'étalement des changements d'estimation

Dans les comptes individuels, l'étalement des incidences de changement d'estimation peut être pratiqué dans les cas suivants :

- Changement de tables imposé par la réglementation,
- Changement de taux imposé par la réglementation,
- Engagements nouveaux imposés par la réglementation.

Dans les comptes combinés, ces options d'étalement ne sont toutefois pas toujours autorisées et l'intégralité des engagements doit alors être constituée.

La compagnie d'assurance GRESHAM est particulièrement concernée par deux types d'engagement de table :

- les provisions mathématiques de rentes viagères mises en service avant le 1^{er} janvier 2008 sont calculées par référence à la table de mortalité TPRV93. Le passage aux tables de mortalité GH05 et TGF05 est effectué progressivement dans les comptes sociaux et l'entité dispose encore de 3 ans, au 31 décembre 2018, pour étaler la charge.
- les provisions mathématiques en cours de constitution sur des portefeuilles anciens (contrats d'épargne retraite et contrats dits « grande branche ») sont calculées selon les tables de mortalité et les taux techniques en vigueur lors des versements successifs des primes.

Pour rappel, les soldes au 31 décembre 2015 de ces provisions, tels que constitués au bilan de la consolidation de Légal & General France, avaient été repris dans le calcul de l'écart d'acquisition des titres des entités GRESHAM par APICIL Prévoyance (9,4 M€ avant impôts).

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est déterminée, pour chaque ensemble homogène de contrats, à partir d'un compte prévisionnel des charges et des produits futurs de gestion au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci. Le Groupe APICIL retient comme niveau de

regroupement pour un ensemble homogène de contrats le canton contractuel financier. Le calcul est effectué à la maille (fonds en Euros x TMG). Mais les résultats sont agrégés à la maille canton financier car il est considéré que les contrats d'assurance d'une entité sont des contrats d'assurance-vie gérés par les mêmes équipes dans un même outil de gestion. Par exception, lorsqu'au sein d'un même canton, la présence de taux garantis est significative et conduit l'assureur à abandonner régulièrement une partie de ses ressources de gestion, les résultats ne sont alors pas agrégés au niveau du canton financier et le calcul de PGG est effectué au niveau de chaque TMG.

5.4.5.6. Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux est éliminée dans les comptes combinés (néant à la clôture de l'exercice). En effet, cette provision couvre la moins-value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

5.4.5.7. Frais d'acquisition reportés (Vie)

Lorsque des frais significatifs sont mis en œuvre au moment de l'acquisition des contrats, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés, et sont amortis sur la base du rythme de reconnaissance de ces marges futures sur un horizon économique cohérent avec la durée de vie des contrats. Le principe est de rattacher les charges aux produits sur la durée de vie du contrat.

Le modèle économique adopté par la compagnie d'assurance GRESHAM qui s'appuie sur un réseau de commerciaux salariés et des commissions significatives sur la collecte de l'année a généré sur l'exercice l'activation de 9 M€ de frais d'acquisition reportés (avant impôts) cette année (18,7 M€ en 2019). Un amortissement, relatif aux frais d'acquisition reportés les exercices précédents, a été constaté sur l'exercice.

Par ailleurs, les entités suivantes ont également activé des frais d'acquisition sur 2020 : The OneLife Company (6,9 M€), APICIL Épargne (6 M€), APICIL Prévoyance (0,2 M€) et APICIL Mutuelle pour un montant total de 22,2 M€ (27,8 M€ en 2019).

5.4.5.8. Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations. Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes.

Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés.

Les opérations de réassurance interne au groupe ont été éliminées. Ainsi les opérations d'acceptations dans APICIL

Épargne concernant la réassurance de produits d'Épargne de la mutuelle APICIL Mutuelle ont été neutralisées. Il en est de même pour la réassurance entre les mutuelles APICIL Mutuelle et INTÉGRANCE.

5.4.5.9. Les opérations de substitution

Les opérations de substitution interne au groupe ont été éliminées.

5.4.5.10. Les impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif éventuels figurent isolément au Bilan combiné, respectivement dans le poste « comptes de régularisation - Actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- Différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs
- Déficit fiscal reportable
- Plus-values en sursis d'imposition
- Retraitements de combinaison

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le groupe était en situation fiscale différée active, notamment en raison des mesures d'atténuation prévues dans le cadre de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles. Ces actifs d'impôts étant dépendant pour leur réalisation de bénéfices futurs, par prudence, aucun actif d'impôt n'avait été comptabilisé.

Depuis 2016, compte-tenu de l'amélioration de la probabilité de recouvrement, les actifs nets d'impôts différés sont reconnus partiellement. Cette reconnaissance à l'actif est réalisée sur la base d'une analyse de recouvrabilité effectuée à partir de la nature des sources d'impôts différés, de l'origine des pertes fiscales antérieures, des perspectives d'avenir sur la base de budgets prévisionnels à cinq ans. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le taux d'impôt utilisé à la clôture de l'exercice tient compte des dispositions législatives votées dans la dernière loi de finances, à savoir une baisse progressive du taux d'impôt. Le groupe a retenu un taux moyen de 27% au 31 décembre 2020 (29,76 % pour le Luxembourg).

5.4.5.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06

relatif aux passifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Les écarts d'acquisition négatif sont comptabilisés sous cette rubrique.

Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, les principaux engagements du groupe en matière d'indemnités de départs en retraite, en application de la convention collective, fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'APICIL Prévoyance. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.

A la clôture de l'exercice, le groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'APICIL Prévoyance. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

5.4.5.12. Ventilation des produits financiers

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie. Depuis 2016, compte tenu de l'entrée en vigueur des règles Solvabilité 2, la ventilation entre Vie et Non Vie est établie selon le rapport existant entre provisions techniques Vie et Non Vie au 31 décembre de l'exercice.

5.4.5.13. Eliminations des opérations réciproques intersectorielles

Lorsque des éliminations réciproques intersectorielles conduisent à présenter un résultat déséquilibré des activités concernées (assurances Vie et Non Vie, activités bancaires et autres activités), en particulier lorsqu'il s'agit d'éliminer des charges provenant de moyens mis à disposition par des entités du groupe appartenant à un secteur différent, une écriture de combinaison a été enregistrée pour réaffecter les dépenses opérationnelles aux activités qui les ont réellement consommées.

5.5. Fiscalité

5.5.1. Régime fiscal

Les SA faisant partie du périmètre de la combinaison comptable, sociétés commerciales (APICIL Épargne, APICIL LIFE France, GRESHAM, GRESHAM Banque, APICIL Asset Management et APICIL PRECI) sont soumises depuis l'origine à l'impôt société.

Les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité sont entrées en fiscalité de droit commun au 1^{er} janvier 2012. Cette entrée en fiscalité s'est traduite par :

- Un impôt sur les résultats imposés au taux de droit commun
 - De nouveaux impôts et taxes : Contribution économique territoriale (CET : CVAE et CFE),
 - Taxe d'apprentissage, Taxe sur les excédents de provisions.
- Néanmoins, l'entrée en fiscalité était assortie d'un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : en présence d'un bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés était exigible à hauteur de 40% de son montant en 2012 et de 60% en 2013, sous réserve de constituer une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation des résultats. L'impôt sur les sociétés s'applique à l'ensemble des résultats depuis 2014. Le principe de l'entrée en fiscalité est basé sur un bilan d'entrée établi au 1^{er} janvier 2012. Ce bilan a été établi à partir du bilan comptable au 31 décembre 2011 et en application des mesures d'accompagnement prévues par la lettre de la DLF du 26 décembre 2012.

Les actifs immobiliers ou financiers ont été valorisés au bilan d'entrée à la plus élevée des deux valeurs suivantes : valeur vénale à la date d'entrée en fiscalité ou valeur brute d'acquisition au bilan comptable. L'éventuel écart de réévaluation fiscale résultant de la différence positive entre la valeur vénale et la valeur nette comptable du bien à la date d'entrée en fiscalité fait l'objet d'un suivi extracomptable. L'éventuelle dépréciation d'un actif inscrit au bilan d'entrée est déterminée par référence à la valeur fiscale de l'actif à cette date.

Les provisions au passif, principalement les provisions techniques, ont fait l'objet d'un classement au bilan d'entrée selon qu'elles correspondent à des provisions ou charges fiscalement déductibles ou non en application des textes en vigueur. Toute provision classée comme non déductible ne fera pas l'objet d'une taxation lors de sa reprise, inversement une provision déductible sera imposée lors de sa reprise, la charge réelle couverte étant elle-même déduite du résultat imposable.

5.5.2. Intégration fiscale

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la combinaison comptable, et notamment le changement d'entité combinante, la SGAPS APICIL s'est constituée à compter du le 1^{er} janvier 2017 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt. Compte tenu de l'entrée dans le périmètre de combinaison des entités MBTP SE, MBTP Nord et A2VIP au 1^{er} janvier 2017, celles-ci ont intégré en 2017 le périmètre de l'intégration fiscale dont la tête de groupe est SGAPS APICIL. Hors variation des impôts différés, la charge d'impôt du groupe est de 4 M€, compte tenu notamment des pertes fiscales d'APICIL Prévoyance, de MBTP, A2VIP et de GRESHAM Banque.

La variation des impôts différés actifs nets est une charge en combinaison de près de 1,3 M€ en 2020.

■ 6

ANNEXES AU BILAN

6.1. Écarts d'acquisition

en K€

Écarts d'acquisition	31/12/2020			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
GRESHAM	523	523		0
SAS EQUITIM	15 370	0		15 370
THE ONELIFE HOLDING	44 067	10 689		33 379
Profinance	1 285	1 285		0
APICIL Asset Management	2 388	0		2 388
APICIL Santé Protection Sociale	296	0		296
ALPHEYS	795	795		0
Total	64 725	13 292	0	51 433

6.2. Actifs incorporels

en K€

Actifs incorporels	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	7		7	7
Fonds de commerce	5 862	4 064	1 798	1 798
Logiciels	68 515	50 613	17 902	11 896
Autres immobilisations incorporelles	8 552	5 419	3 133	2 731
Total	82 936	60 096	22 840	16 429

6.3. Placements des entreprises d'assurance

en K€

État récapitulatif des placements - Assurance	31/12/2020				
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente
Placements immobiliers	210 312	22 691	187 621	435 731	248 110
Actions et autres titres à revenu variable	118 598	37 022	81 576	117 109	35 533
Parts d'OPCVM actions	731 918	27 904	704 014	869 333	165 319
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 838 778	-2 231	6 841 009	6 988 450	147 441
Parts d'OPCVM obligataires	534 229		534 229	545 921	11 692
Autres placements	1 592	107	1 485	1 627	142
Prêts	101 141		101 141	101 141	0
Dépôts	112 870		112 870	112 870	0
Total des placements	8 649 439	85 493	8 563 946	9 172 183	608 237

6.4. Placements des entreprises bancaires

en K€

État récapitulatif des placements - Entreprises bancaires	31/12/2020				
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente
Placements immobiliers					0
Actions et autres titres à revenu variable	0		0	0	0
Parts d'OPCVM actions					0
Obligations et autres titres à revenu fixe					0
Parts d'OPCVM obligataires					0
Autres placements	2		2	2	0
Total des placements	2		2	2	0

6.5. Placements représentant les engagements en unités de compte

en K€

État récapitulatif des placements - Unités de compte	31/12/2020			
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente
Placements immobiliers	1 267 034	1 267 034	1 267 034	0
Actions et autres titres à revenu variable	9 688	9 688	9 688	0
Parts d'OPCVM actions	9 125 481	9 125 481	9 125 481	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	720 706	720 706	720 706	0
Parts d'OPCVM obligataires	-90 715	-90 715	-90 715	0
Total des placements	11 032 194	11 032 194	11 032 194	0

6.6. Placements des autres entreprises

en K€

État récapitulatif des placements - Autres entreprises	31/12/2020				
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente
Terrains					0
Constructions	166 069		166 069	166 069	
Immobilisations en cours					
Titres de participations et titres immobilisés	0		0		
Autres créances immobilisées	20		20	20	
Valeurs mobilières de placements	2 929	2	2 926	2 926	
Total des placements	169 018	2	169 015	169 015	0

6.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

en K€

	31/12/2020		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour prestations à payer	151 364	39 875	191 239
Provisions mathématiques de rentes	105 138	57 524	162 662
Autres provisions techniques	10 389	18 349	28 738
Total	266 891	115 748	382 639

6.8. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

	31/12/2020		
	Brut	Dépréciations	Net
Primes restant à émettre			
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	479 921	15 810	464 111
Créances nées d'opérations de réassurance	58 744		58 744
Total	538 664	15 810	522 854
Dont créances à moins d'un an			440 707
Dont créances de un à cinq ans			82 134
Dont créances à plus de cinq ans			13

6.9. Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
	Net	Net
Autres concours à la clientèle	5 062	6 504
Comptes ordinaires débiteurs	135	605
Total	5 197	7 109

6.10. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2020		
	Brut	Dépréciations	Net
Avoir en banques des entreprises d'assurances	384 103		384 103
Avoir en banques des entreprises bancaires	112 846		112 846
Avoir en banques des autres entreprises	54 319		54 319
Total	551 268	0	551 268
Dont créances à moins d'un an			551 268
Dont créances de un à cinq ans			
Dont créances à plus de cinq ans			

6.11. Autres créances

en K€

	31/12/2020		
	Brut	Dépréciations	Net
Personnel et comptes rattachés	750		750
Entreprise d'assurance	743		743
Entreprise bancaire			
Autres entreprises	7		7
État, organismes sociaux	-47 748		-47 748
Entreprise d'assurance	-78 956		-78 956
Entreprise bancaire			
Autres entreprises	31 208		31 208
Autres créances	318 206	0	318 206
Entreprise d'assurance	246 058	0	246 058
Entreprise bancaire	3 438		3 438
Autres entreprises	68 710		68 710
Total	271 207	0	271 207

6.12. Autres actifs

en K€

	31/12/2020		
	Brut	Dépréciations	Net
Immobilisations corporelles			
Entreprise d'assurance	12 375	8 104	4 271
Entreprise bancaire	83	70	13
Autres entreprises	80	53	27
Autres Immobilisations corporelles			
Total	12 538	8 226	4 312

6.13. Compte de régularisation - Actif

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisitions reportés	113 937	87 486
Entreprise d'assurance	113 937	87 486
Entreprise bancaire		
Autres entreprises	0	0
Charges de gestion constatées	12 023	12 550
Entreprise d'assurance	11 060	12 076
Entreprise bancaire	3	20
Autres entreprises	960	455
Intérêts courus non échus	83 164	91 208
Entreprise d'assurance	83 164	91 210
Entreprise bancaire		
Autres entreprises		
Autres	4 105	13 289
Entreprise d'assurance		
Entreprise bancaire	4 105	13 289
Autres entreprises		
Total	213 229	204 534

6.14. Capitaux propres du groupe

en K€

Variation des capitaux propres	Fonds équivalents	Réserves combinées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres
Situation à la clôture N-1	18 110	1 111 401	42 566		1 172 076
Affectation du résultat N-1		40 329	-40 329		0
Mouvements sur les réserves	0	10 068			10 068
Mouvements sur les réserves Intégration au périmètre		-329			-329
Mouvements sur les réserves Sortie du périmètre		-8 051	-2 236		-10 287
Résultat de l'exercice N		0	6 535	0	6 535
Situation à la clôture N	18 110	1 153 418	6 535		1 178 062

6.15. Contribution des entreprises aux capitaux propres part du groupe

en K€

Contribution des entreprises combinées aux capitaux propres	Résultats nets	Capitaux propres	Total
APICIL Prévoyance	-54 217	625 418	571 201
APICIL Mutuelle	3 311	229 940	233 251
APICIL Épargne	21 622	94 958	116 580
GRESHAM	18 501	41 396	59 897
MBTP SE	-2 033	59 337	57 304
Mutuelle Intégrance	2 376	42 700	45 076
SGAPS APICIL	12 708	15 333	28 041
THE ONELIFE HOLDING	-5 011	32 171	27 159
SAS Baume Immobilier	134	13 529	13 662
MBTP Nord	-576	13 003	12 427
A2VIP	-1 401	8 597	7 196
APICIL Asset Management	1 172	3 626	4 797
GRESHAM Banque	-1 010	4 331	3 321
THE ONELIFE COMPANY	9 720	-7 355	2 365
APICIL Preci	173	111	284
Infoplacement.fr	16	184	200
GRESHAM Immobilier	-2	108	107
ACTIL SAS	12	0	12
SAS EQUITIM	1 516	-1 855	-339
APICIL Santé Protection Sociale	-14	-329	-344
ALPHEYS	-434	-26	-460
SCI APICIL PART-DIEU	-286	-1 054	-1 340
Profinance	258	-2 594	-2 336
Total	6 535	1 171 528	1 178 062

6.16. Passifs subordonnés

APICIL Prévoyance a émis le 17 novembre 2015 un premier emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 150 M€, échéance 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 5.25% par an.

Le 24 octobre 2019 APICIL Prévoyance a émis un second un emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 250 M€, échéance 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 4.00% par an.

Ces emprunts, constatés sous la rubrique « passifs subordonnés » du bilan, permettent au groupe de renforcer ses fonds propres prudentiels, dans un contexte de taux bas et de croissance de l'activité et de développement de ses métiers.

6.17. Provisions techniques

en K€

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	31/12/2020			31/12/2019		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises	0		0	0		0
Provisions pour sinistres à payer	799 720	263 951	1 063 671	738 441	212 394	950 835
Provisions d'assurance vie		6 654 952	6 654 952		6 963 256	6 963 256
Participation aux bénéfices	51 991	217 119	269 109	51 315	230 852	282 167
Provisions pour égalisation	-2 274	9 366	7 093	-2 621	12 043	9 422
Provisions mathématiques de rentes	323 304		323 304	312 710		312 710
Autres provisions techniques	82 489	428	82 917	78 621	380	79 001
Total	1 255 230	7 145 816	8 401 046	1 178 466	7 418 925	8 597 391

Ventilation des provisions techniques - Part des réassureurs dans les provisions techniques	31/12/2020			31/12/2019		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises			0			0
Provisions pour sinistres à payer	151 364	39 875	191 239	140 533	25 276	165 809
Provisions d'assurance vie		57 524	57 524		55 245	55 245
Participation aux bénéfices			0			0
Provisions pour égalisation	9 734	6 050	15 784	17 045	-15 012	2 033
Provisions mathématiques de rentes	105 138		105 138	70 304		70 304
Autres provisions techniques	655	12 299	12 954	932	59 656	60 588
Total	266 891	115 748	382 639	228 814	125 165	353 979

6.18. Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Provision exigible	193 074	204 830
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	76 035	77 337
Total	269 109	282 167

6.19. Provisions pour risques et charges

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour pensions et autres risques et charges	25 397	25 757
Écart d'acquisition	0	3 817
Provisions pour gros entretien		
Autres provisions	11 562	10 636
Total	36 959	40 209

6.20. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	211 034	278 582
Dettes nées d'opérations de réassurance	29 017	59 617
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	123 425	127 208
Total	363 476	465 407

6.21. Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2020 - Brut	31/12/2019 - Net
Comptes d'épargne à régime spécial	28 167	26 885
A terme	28 167	26 885
Autres dettes	83 129	101 138
A vue	83 129	101 138
A terme		
Total	111 296	128 023

6.22. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	8 928	57 973
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	-7 724	-7 724
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	27 567	14 396
Total	28 771	64 645
Dont dettes de un à cinq ans		
Entreprises d'assurances	28 743	63 726
Entreprises bancaires	28	0
Autres entreprises		3
Dont dettes à plus de cinq ans		0
Entreprises d'assurances		917
Entreprises bancaires		0
Autres entreprises		0
Dont emprunts bancaires à taux fixe		0
Entreprises d'assurances		0
Entreprises bancaires		0
Autres entreprises		0
Dont emprunts bancaires à taux variable ou révisable		0
Entreprises d'assurances	28 771	64 642
Entreprises bancaires		0
Autres entreprises		3

6.23. Autres dettes

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	111	191
Entreprises d'assurances	111	191
Entreprises bancaires		
Autres entreprises		
Personnel et comptes rattachés	7 284	3 340
Entreprises d'assurances	6 938	2 973
Entreprises bancaires		
Autres entreprises	346	197
Etat et organismes sociaux	-33 966	-32 918
Entreprises d'assurances	-38 760	-53 779
Entreprises bancaires	3 157	12 034
Autres entreprises	1 637	6 350
Autres dettes	279 919	201 668
Entreprises d'assurances	224 422	168 770
Entreprises bancaires	0	0
Autres entreprises	55 498	26 450
Total	253 348	172 280
Dont dettes à moins d'un an	205 028	168 680
Dont dettes de un à cinq ans	48 319	3 600
Dont dettes à plus de cinq ans		0

7
ANNEXES COMPTE DE RÉSULTAT

7.1. Produits financiers nets de charges

en K€

	31/12/2020			31/12/2019
	Non-vie	Vie	Total	Total
Revenus des placements	14 287	180 618	194 905	221 301
Autres produits des placements	2 645	58 324	60 969	23 916
Produits provenant de la réalisation des placements	3 213	111 769	114 982	122 202
Ajustements ACAV (plus values)		1 091 272	1 091 272	1 281 819
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	2 126	4 539	6 665	10 437
Autres charges de placement	5 375	66 079	71 454	39 354
Pertes provenant de la réalisation des placements	3 859	90 209	94 068	50 701
Ajustements ACAV (moins values)		871 725	871 725	62 315
Produits financiers nets de charges	8 785	409 432	418 217	1 486 431

7.2. Résultat exceptionnel

	31/12/2020
APICIL Épargne	-412
GRESHAM	-852
THE ONELIFE COMPANY	921
Autres	275
Total	-68

7.3. Autres informations

	2020	2019
Charges de personnel	165 149	146 935
Dont en direct	76 915	63 001
Dont par l'intermédiaire d'une association de moyen ou un GIE	88 234	83 934
Effectifs (nombre)	2 002	2 133
Non Cadres	1 205	1 353
Cadres	797	780

7.4. Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie

en K€

	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations acquises	1 115 837	-150 973	964 863	1 093 972
Cotisations	1 115 837	-150 973	964 863	1 093 972
Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	8 785		8 785	14 326
Autres produits techniques	8 335		8 335	20 648
Charges des sinistres	1 019 094	-154 654	864 440	950 723
Prestations et frais payés	959 017	-138 349	820 668	935 487
Charges des provisions pour sinistres	60 077	-16 305	43 772	15 236
Charges autres provisions techniques	14 243	-1 524	12 720	20 322
Participation aux résultats	-5 499	1 571	-3 928	5 248
Frais d'acquisition et d'administration	161 583	-13 630	147 954	124 003
Frais d'acquisition	98 157		98 157	102 211
Frais d'administration	63 427		63 427	38 600
Commissions reçues des réassureurs		-13 630	-13 630	-16 808
Autres charges techniques	36 866		36 866	39 036
Variation de la provision pour égalisation	-11 631	2 899	-8 732	12 445
Résultat Technique de l'assurance Non Vie	-81 701	14 364	-67 337	-22 831
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Élimination des opérations intersectorielles ¹				
Résultat de l'exploitation courante	-81 701	14 364	-67 337	-22 831

7.5. Compte de résultat technique de l'activité Vie

en K€

	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations	1 762 835	-48 131	1 714 703	1 885 966
Part du compte technique dans les produits nets de placements	189 885		189 885	252 600
Ajustement ACAV (plus-values)	1 091 272		1 091 272	1 281 819
Autres produits techniques	50 195		50 195	58 068
Charges des sinistres	1 508 689	-31 510	1 477 179	1 610 260
Prestations et frais payés	1 457 115	-20 448	1 436 667	1 555 981
Charges des provisions pour sinistres	51 574	-11 062	40 512	54 279
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	357 614	-17 256	340 358	1 386 962
Provisions d'assurance vie	-348 051	-17 256	-365 308	138 595
Provisions en UC	704 877	0	704 877	1 246 778
Autres provisions techniques	788		788	1 589
Participation aux résultats	111 964	-1 937	110 028	155 600
Frais d'acquisition et d'administration	95 985	-15 535	80 450	125 904
Frais d'acquisition	69 190		69 190	70 731
Frais d'administration	26 795		26 795	65 433
Commissions reçues des réassureurs		-15 535	-15 535	-10 259
Ajustement ACAV (moins-values)	871 725		871 725	62 315
Autres charges techniques	39 699		39 699	35 822
Résultat Technique de l'assurance Vie	108 511	18 107	126 618	101 591
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Élimination des opérations intersectorielles ¹				
Résultat de l'exploitation courante	108 511	18 107	126 618	101 591

¹Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

¹Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

7.6. Compte de résultat du secteur bancaire

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	174	137
Intérêts et charges assimilés	-454	-358
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions perçues	7 394	9 007
Commissions versées	-2 695	-2 574
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-12	-3
Gains ou pertes sur opérations de placement		
Autres produits d'exploitation	0	187
Autres charges d'exploitation	-317	-407
Produit Net Bancaire	4 089	5 989
Charges générales d'exploitation	-12 047	-5 121
Dotations aux amort. et dépréciations sur immobilisations corp. et incorp.	-240	-56
Résultat Brut d'Exploitation	-8 198	812
Coût du risque	80	-284
Résultat de l'Exploitation Courante	-8 118	528

7.7. Compte de résultat des autres activités

en K€

	31/12/2020	31/12/2019
Chiffres d'affaires	45 242	6 770
Autres produits d'exploitation	5 092	21
Autres charges d'exploitation	-42 051	-3 032
Impôts et taxes	-803	-149
Dotations aux amortissements et provisions	-1 630	-1 454
Résultat d'exploitation	5 850	2 155
Charges et produits financiers	-32 745	-900
Élimination des opérations intersectorielles		
Résultat d'exploitation courante	-26 876	1 255

7.8. Autres informations sectorielles

en K€

	Cotisations		Provisions Techniques Brutes	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Total Opérations Vie	1 762 835	1 938 224	12 491 613	12 260 976
01 Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	21 610	419 333	312 511	2 941 456
03 Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	2 026	1 980	4 896	4 477
04 Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	254 273	318 358	5 304 971	2 936 812
05 Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	1 901	2 518	49 752	51 004
06 Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	118 237	124 659	383 747	355 734
07 Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	7 418	35 894	929 002	962 873
08 Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	1 317 872	1 015 670	5 258 797	4 754 383
09 Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	597	495	20 310	22 806
11 Contrats relevant de l'article L. 144-2 mais ne relevant pas de l'article L. 143-1	25 738	6 989	173 413	169 398
19 Acceptations en réassurance (vie)	13 165	12 329	37 981	34 113
21 Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	0	0	2 893	10 986
39 Acceptations en réassurance (non-vie)	0	0	13 340	16 934
Total Opérations Non Vie	1 115 837	1 254 383	1 256 183	1 187 729
03 Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	0	0	0	0
06 Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	4 046	0	0	-62
19 Acceptations en réassurance (vie)	0	0	46	0
20 Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)	160 966	216 111	24 467	21 182
21 Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	888 315	976 648	1 095 545	1 019 049
39 Acceptations en réassurance (non-vie)	62 511	61 624	136 125	147 561
Total Activités Assurances	2 878 672	3 192 607	13 747 796	13 448 705

Lorsque les traités de réassurance ou les contrats particuliers avec une clause de participation aux excédents sont mixtes, c'est à dire avec mutualisation des résultats entre Vie et Non-Vie, les provisions pour égalisation et participation aux excédents sont inscrites par convention sous la ligne Vie au passif du bilan. Les mouvements de dotations et de reprises sont ventilés aux comptes de résultats en Vie et en Non-Vie, en cohérence avec les résultats techniques de chaque catégorie ministérielle qui en sont la source. Ainsi les provisions techniques Vie se ventilent également avec des catégories ministérielles réservées en principe à la Non-Vie.

■ 8 ANNEXES AUTRES INFORMATIONS

8.1. Réserves de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du groupe s'élève à :

en K€

	Réserves dans les comptes sociaux à la clôture	Retraitement dans le résultat combiné de l'exercice	Retraitement dans les réserves combinées à l'ouverture
Part de la combinante			0
Part des autres entités	300 135	5 181	294 954
Total	300 135	5 181	294 954

8.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes, figurant au compte de résultat combiné de l'exercice, s'élève à :

en K€

	Réserves dans les comptes sociaux à la clôture	Retraitement dans le résultat combiné de l'exercice
Total	821	921
Deloitte	385	436
Mazars	305	368
Autres	131	117

8.3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

8.4. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de Surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Les membres du Comité de Direction Groupe sont salariés d'APICIL Transverse.

8.5. Périmètre

en K€

Périmètre	Entité	2020			2019			Variation	
		Méthode d'intégration	% Intérêts groupe	% Intérêts minoritaires	Méthode d'intégration	% Intérêts groupe	% Intérêts minoritaires	Type	% Intérêts groupe
10AAS	APICIL Épargne	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10AGR	GRESHAM	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10EQT	SAS EQUITIM	Intégration globale	70,00	30,00	Intégration globale	70,00	30,00		0,00
10GPP	SGAPS APICIL	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10MBN	MBTP Nord	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10MBS	MBTP SE	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10MIN	Mutuelle Intégrance	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10MMI	APICIL Mutuelle	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10OLC	THE ONELIFE COMPANY	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10OLH	THE ONELIFE HOLDING	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10PAP	APICIL Prévoyance	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10PAV	A2VIP	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10XPA	APICIL Preci	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
10XPR	Profinance	Mise en équivalence	52,59		Mise en équivalence	52,59			0,00
15FGA	APICIL Asset Management	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
15FGB	GRESHAM Banque	Intégration globale	100,00	0,00	Intégration globale	100,00	0,00		0,00
30ACT	ACTIL SAS	Intégration globale	80,00	20,00				Société entrante	80,00
30SAC	APICIL Santé Protection Sociale	Intégration globale	100,00					Société entrante	100,00
35CRY	ALPHEYS	Mise en équivalence	40,00		Mise en équivalence	40,00			0,00
35INF	Infoplacement.fr	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
40GBA	SAS Baume Immobilier	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
40GPA	SCI APICIL PART-DIEU	Intégration globale	60,00	40,00	Intégration globale	60,00	40,00		0,00
45IGI	GRESHAM Immobilier	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS APICIL AGIRC ARRCO 2020

Les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros (M€) ou en milliers d'euros (K€).

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'état d'urgence sanitaire consécutif à l'épidémie du Coronavirus (Covid-19) et les mesures de confinement qui ont été appliquées à compter de mars 2020, ont réduit très sensiblement et dans certains secteurs ont bloqué l'activité des entreprises qui, très vraisemblablement, durant plusieurs mois, seront confrontées à une forte récession économique. Le Groupe APICIL a mis en place un plan de gestion de crise pour déployer les solutions de travail à distance pour l'ensemble de ses collaborateurs permettant de garantir à la fois ; la continuité de son activité avec le respect des processus mis en place afin d'en assurer le contrôle et la régularité, ainsi que le maintien d'une relation client forte. Les incidences de ce contexte sur l'activité d'APICIL AA impactent les principales rubriques comptables suivantes de l'exercice 2020 :

- Réserves : les mesures de report des charges sociales et de recours massif au dispositif d'activité partielle ont nécessité une mobilisation des réserves techniques pour compléter le financement des échéances de paiement des allocations.
- Créances sur adhérents : le risque accru de défaut de paiement des entreprises a impacté les soldes et a nécessité de revoir les spécifications des modalités de dépréciation des créances sur adhérents. Les taux de dépréciation applicables pour la clôture des comptes 2020 ont été définis en fonction de l'avancement de la procédure de recouvrement, de l'ancienneté des créances et du caractère particulier lié à la crise du Covid-19 (sensibilité du secteur d'activité, report d'échéances, octroi de délais de paiement ...).
- Cotisations : le flux de cotisations est impacté par les conséquences de la crise économique, notamment par un fléchissement de la masse salariale des cotisants.

Structuration du Groupe APICIL

Afin de donner une meilleure visibilité de la performance de l'activité de chaque métier du Groupe APICIL, il a été réalisé un transfert du personnel de l'entité APICIL Transverse vers les différentes entités composantes du Groupe APICIL. Ainsi APICIL AGIRC ARRCO est devenu l'employeur des salariés rattachés à l'activité de retraite complémentaire à effet du 1er juillet 2019. L'exercice 2020 est le premier exercice comptable comprenant la comptabilisation de 12 périodes de charges salariales. La restructuration interne a nécessité également la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement de la dépense avec la création d'une entité comptable de gestion spécifique dont le but est d'enregistrer les charges directes rattachées à APICIL AA.

Dotation de gestion administrative

L'accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 stipule dans son article 23 relatif au prélèvement affecté à la gestion que « Le prélèvement global affecté à la gestion est déterminé par les organisations signataires du présent Accord ou, à défaut, par le conseil d'administration de la Fédération. »

A cet égard, les Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco du 27 juin 2018 ont validé le second plan d'économies 2019-2022 par entité, et les principes de répartition annuelle et d'ajustement des ressources de gestion aux trajectoires annuelles.

Aussi, à compter de l'exercice 2019, les ressources de gestion des institutions et de la fédération, et donc le prélèvement sur cotisations, sont alignés sur les jalons annuels de la trajectoire inscrits dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Engagement de couverture du risque afférent à l'impact financier du transfert du recouvrement au 1^{er} janv. 2022

L'article 18 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 transfère le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco aux Urssaf et aux CGSS à compter de janvier 2022.

Cette loi ayant été publiée en décembre 2019, l'existence d'un fait générateur et donc d'un passif éventuel est bien vérifiée à la date de clôture de l'exercice 2020.

Pour garantir l'homogénéité des comptes du régime, le conseil d'administration de la fédération du 16 mars 2021, sur avis de la commission Audit et Risques du 18 février et du bureau du 2 mars 2021, a décidé la mise en œuvre du dispositif suivant pour appréhender les impacts de ce projet de transfert dans les comptes des institutions et de la fédération.

Les réserves de gestion de la retraite complémentaire seront mobilisées pour prendre en charge les dépenses réelles restant à charge, tenant compte des négociations avec l'État et l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss), supportées ou dues par les institutions du fait de la perte de l'activité de recouvrement.

Les dépenses réelles restant à charge sont celles qui subsisteront après mise en œuvre de toutes les mesures possibles de transfert ou de redéploiement par les acteurs concernés (institutions de retraite complémentaire ou entités de moyens).

Dans les comptes 2020, des opérations réciproques entre les institutions et la fédération seront enregistrées en engagements hors bilan pour matérialiser la prise en charge du régime :

- Engagement donné par la fédération,
- Engagement reçu par les institutions.

APICIL AA a estimé le montant de cet engagement à hauteur de 2,47 M€.

Cet engagement sera formalisé dans un avenant au contrat d'objectifs et de moyens signé par les présidences paritaires et les directeurs généraux des institutions. Il sera suivi régulièrement par les institutions et la fédération, en cohérence avec les décisions qui interviendront dans les mois à venir. Parallèlement, les institutions constateront également un engagement hors bilan donné, assimilé à un passif éventuel.

Dans le cadre de l'écrêtement des réserves de gestion prévu à l'article 3 de l'ANI du 10 mai 2019, cet engagement sera déduit pour le calcul des réserves disponibles afin que celui-ci demeure dans la réserve de l'institution.

Interventions sociales

Face à la situation sanitaire et économique l'action sociale Agirc-Arrco a décidé la mise en place d'une aide exceptionnelle d'urgence pour ses ressortissants (allocataires ou cotisants) devant faire face à des difficultés financières en lien avec cette crise sanitaire.

Cette aide exceptionnelle est financée par les fonds sociaux des institutions de retraite complémentaire. Une enveloppe globale et maximale de 200 millions d'euros est consacrée à ce dispositif. Cette enveloppe globale est répartie par institution en lien avec les interventions habituelles gérées par celle-ci afin d'assurer une couverture homogène des populations

Le plafond de l'aide est fixé à 1 500 € et le montant de l'aide est déterminé en fonction des besoins exprimés par le demandeur.

Cette aide individuelle est paramétrée comme une aide répondant à un objectif du socle commun de l'action sociale.

2 SUIVI DES PARAMÈTRES DU RÉGIME

Pour les aspects ayant un impact direct sur les comptes, on note les points suivants :

Allègements généraux et exonérations ciblées de cotisations pour les entreprises

Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale, il a été mis en place les allègements généraux sur les cotisations employeurs de retraite complémentaire en substitution du CICE, et également des exonérations sur ces cotisations à compter du 1er janvier 2019.

Les allègements généraux

La part patronale des cotisations de retraite complémentaire est exonérée pour les salariés dont les revenus bruts sont compris entre 1 SMIC et 1,6 SMIC : exonération dégressive -> pleine à 1 SMIC et nulle à 1,6 SMIC. Sont concernées toutes les cotisations du régime Agirc-Arrco : taux de calcul des droits assorti du taux d'appel pour la retraite et la CEG. Seule la part patronale minimum « obligatoire » est concernée (60%) : non prise en compte des prises en charge supérieures par l'employeur.

Les exonérations

Exonération part salariale pour les apprentis : L'entreprise est exonérée pour ses apprentis via les allègements généraux pour la part patronale, et via ce nouveau dispositif pour la part salariale

Exonération 'Aide à domicile' : elle concerne les entreprises dont les salariés réalisent des missions d'aide à domicile et offre un barème d'exonérations de la part patronale légèrement plus avantageux que celui des allègements généraux. Exonération LODEOM : dans la continuité de la suppression du CICE au profit de l'extension de la réduction générale applicable aux cotisations retraite, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 modifie l'exonération bénéficiant aux employeurs situés en Outre-mer.

Aucun montant n'est enregistré dans le compte de résultat des opérations de retraite. Les cotisations figurant dans le compte de résultat technique sont donc nettes des allègements de charges.

Un état de la liasse des états comptables, à renseigner par les institutions, donne le détail des montants d'allègements de charges constatés sur l'exercice.

La fédération Agirc Arrco enregistre dans son compte de résultat des opérations techniques un produit correspondant au total des allègements de charges (agrégation des états transmis par les institutions), avec pour contrepartie un compte de créance sur l'État. La fédération effectue le recouvrement de cette créance auprès de l'ACOSS.

La valeur de service du point Agirc-Arrco n'a pas évolué au cours de l'exercice 2020, son montant reste à 1,2714 €.

La dotation de gestion administrative, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 26,9 M€.

3 ANALYSE DES COMPTES DE RÉSULTATS

3.1 Résultat du fonds Technique

Évolution annuelle du solde des cotisations entreprises :

Les cotisations des entreprises recouvrées mensuellement depuis le 1^{er} janvier 2020 atteignent globalement 1 865 M€ en 2020, contre 1 904 M€ pour l'exercice 2019. Leur taux annuel de diminution est donc de -2,05 %.

Cotisations de l'exercice - avec correction N-1	Total 2020	Total 2019	Variation €	Variation %
Cotisations de l'exercice	1 851 994 028	1 654 410 206		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	1 559 215 562	1 654 410 206		
A recevoir au 31 décembre de l'exercice	292 778 466			
Cotisations de l'exercice précédent		278 257 946		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice		261 882 853		
A recevoir au 31 décembre de l'exercice		16 375 093		
Total cotisations de l'exercice - avec correction N-1	1 851 994 028	1 932 668 152	-80 674 124	-4,17%

La crise sanitaire que l'on traverse depuis mars 2020 et les mesures qui ont été appliquées ont eu un impact majeur sur l'évolution des cotisations :

- Une baisse des cotisations rattachées à l'exercice courant de 65 M€, soit une baisse de 3,39 % par rapport à l'exercice 2019,
- Cette baisse est atténuée par les opérations réalisées sur les exercices précédents et antérieurs ainsi que l'anticipation des régularisations à venir en gestion sur des soldes créditeurs considérés en gestion comme n'étant pas le reflet réel de la situation d'APICIL AA à l'égard des entreprises concernées (+ 19,5 M€).

Si l'analyse de l'évolution ne doit porter que sur la comparaison des exercices courants pour les périodes 2019 & 2020 en prenant en considération la variation positive sur le débouclage de l'estimation des cotisations estimées à recevoir à fin 2019 et les éléments réels constatés au cours de l'exercice (+ 16 M€ dont 5,7 M€ d'ajustement sur les comptes d'entreprises créditrices), la baisse des cotisations et de l'ordre de -81 M€.

Évolution annuelle du solde des allocations :

Les allocations comptabilisées en 2020 s'élèvent à 1 979 M€, alors qu'elles représentaient 1 942 M€ en 2019, soit un taux d'accroissement de 1,91 % (accroissement de 2,96 % en 2019) qui s'explique par :

- L'effet de l'évolution de la valeur du point intervenu au 1^{er} novembre 2019 de + 1 %, qui influence la variation constatée pour les 10 premiers mois de l'exercice.
- L'évolution du nombre d'allocataires : avec un effectif d'allocataires à payer qui évolue de 471 171 (fin décembre 2019) à 467 660 à fin décembre 2020,
- un nombre de points versés qui augmente de + 1,84 % (18,410 Milliards de points en 2020 vs 18,077 Milliards de points pour 2019).

Évolution d'autres éléments du compte de résultat :

- Autres produits et charges techniques :

Ce poste comprend 14,3 M€ de cotisations afférentes aux exercices antérieurs admises en non-valeur, et 10,8 M€ de produit d'apurement de créances non contentieuses irrécouvrables.

Les autres charges techniques se composent de cotisations admises en non-valeur (14,3 M€), d'apurement de créances non contentieuses (2,5 M€), de remises sur majorations dans le cadre des mesures prises par la fédération AA (1,3 M€) et de différentes charges liées aux cotisations ou allocations pour un montant de 0,9 M€.

- Dotations & reprises sur provisions pour dépréciation des créances entreprises :

Dans le contexte de crise sanitaire et d'incertitude quant au recouvrement de l'ensemble des créances les critères de dépréciation retenus sont toujours définis en fonction de l'avancement de la procédure, de l'ancienneté des créances suivant les exercices de référence, mais également avec une approche spécifique sur les Grands comptes (entreprises dont le volume global de cotisations Agirc-Arrco afférentes à l'exercice 2020 sur 12 mois est supérieur à 25 millions d'euros) et une ventilation des créances des entreprises selon qu'elles relèvent ou non d'un secteur d'activité sensible au regard de la crise. La définition des secteurs d'activité «sensibles» se fait à partir du code APE des entreprises concernées, conformément au décret du 2 novembre 2020 listant les activités soumises à des restrictions d'activité.

Pour déterminer les assiettes de créances retenues pour le calcul des provisions pour dépréciation, la méthodologie adoptée prévoit ainsi de ventiler les soldes comptables au 31 décembre 2020, par exercices d'afférence et par catégories de créances (saines, douteuses, litigieuses), selon les modalités suivantes :

1. Grands comptes – Secteurs d'activité «sensibles»
2. Grands comptes – Secteurs d'activité «non sensibles»
3. Autres soldes – Secteurs d'activité «sensibles»
4. Autres soldes - Secteurs d'activité «non sensibles»

Les assiettes de créances utilisées pour le calcul des provisions doivent également être retraitées des opérations suivantes :

- déduire les soldes créditeurs et/ou les sommes non ventilées
- déduire le cumul des encaissements de cotisations reçus en janvier/février 2021 se rapportant à des périodes d'emploi antérieures à décembre 2020 ou au 4^e trimestre 2020

Pour l'exercice 2020, les taux de dépréciation des créances sur adhérents sont les suivants :

Schéma ci-contre →

Taux de dépréciation des créances sur adhérents applicables pour les comptes de l'exercice 2020

Ce changement de modalité a généré sur l'exercice une dotation nette de 12,8 M€ et a porté le montant de la provision pour dépréciation des comptes adhérents à 54,2 M€ contre 41,4 M€ en 2019.

- Produits de la compensation :

Ce compte présente un solde de 193 M€ en 2020 contre un solde de 37 M€ en 2019.

La forte augmentation de ce compte provient d'un recours plus systématique à la compensation auprès de la fédération AA pour assurer à la fois la couverture financière des échéances d'allocations et le règlement des retenues fiscales et sociales.

Le montant total perçu en provenance de la fédération s'élève à 188 M€. Le reliquat correspondant au montant des cotisations Apec encaissées (5 M€).

Après compensation, le résultat technique est bénéficiaire de +37,5 M€ (- 19,9 M€ en 2019).

Évolution des résultats : financier et exceptionnel :

Le résultat financier est en augmentation et s'élève à + 1,6 M€ contre 69 K€ en 2019.

Il s'explique par le produit dégagé lors de la cession de titres détenus sur la réserve de financement de l'institution pour pallier les difficultés de financement des échéances d'allocations, conséquence de la baisse des encaissements de cotisations.

Le résultat exceptionnel est en légère baisse passant de 807 K€ en 2019 à 774 K€, et se compose de produits sur des rentrées de créances amorties de cotisations (724 K€) ou d'allocations (50 K€)

En synthèse le résultat technique net de l'exercice 2020 présente un bénéfice + 39,9 M€ (- 19 M€ en 2019).

L'écart constaté entre les deux exercices trouve principalement son explication dans ces diverses variations :

- augmentation du ratio allocations/cotisations net de compensation + 79,2 M€

Taux de dépréciation des créances sur adhérents applicables pour les comptes de l'exercice 2020

	Grands comptes		Hors Grands comptes	
	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles
Créances réputées saines (compte 411000)				
Exercice N	20%	5%	50%	5%
Exercice N-1	20%	10%	50%	10%
Exercice N-2	30%	30%	50%	30%
Exercice N-3	30%	30%	50%	30%
Exercices N-4 et antérieurs	100%	100%	100%	100%
Créances douteuses (compte 416100)				
Exercice N	30%	10%	60%	10%
Exercice N-1	30%	10%	60%	10%
Exercice N-2	30%	30%	60%	30%
Exercice N-3	60%	60%	60%	60%
Exercices N-4 et antérieurs	100%	100%	100%	100%
Créances litigieuses (compte 416200)				
Procédure individuelle	60%	60%	60%	60%
Procédure collective	100%	100%	100%	100%

- baisse des produits techniques net de charges - 23,8 M€
- baisse des prélèvements de dotation de gestion + 2,0 M€
- augmentation du résultat financier + 1,5 M€

3.2 Résultat du fonds de gestion

Le résultat d'exploitation s'élève à 1,6 M€ en baisse de 0,9 M€ par rapport à l'exercice 2019.

Cette variation s'explique par une baisse globale des dotations de fonctionnement liée aux décisions fédérales, compensée par la reprise sur la provision pour chantier d'ampleur qui maintient le produit d'exploitation au même niveau qu'en 2019 (29,8 M€). Les charges d'exploitation augmentent de 1,1 M€. L'abaissement des charges de sous-traitance est compensé en corollaire par l'augmentation des charges salariales et sociales, conséquence directe du rattachement des salariés à l'entité APICIL AA.

Le résultat financier s'établit à 0,8 M€ en 2020, contre un résultat de 3 M€ en 2020 qui s'expliquait alors par le produit dégagé sur la cession des titres de portefeuille rendu nécessaire par l'écroulement des réserves réalisé au cours de cet exercice.

Le résultat net total du Fonds de Gestion s'élève à + 2,4 M€, contre un montant de + 5,7 M€ en 2019.

3.3 Résultat de l'action sociale

Le résultat de l'action sociale est déficitaire à -0,3 M€ contre un résultat de + 0,4 M€ en 2019.

Le montant de la dotation de gestion globale s'élève à 7,3 M€ en baisse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent conformément au plan d'économie de gestion pris par le CA de l'Agirc-Arrco pour une période de 4 ans (2019-2022). Les attributions sociales sont en augmentation de 11,86 % par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 5,9 M€, dont 0,75 M€ de charges salariales. Ces attributions comprennent un montant 826 K€ correspondant à l'aide exceptionnelle débloquée à destination des cotisants et allocataires impactés par la crise sanitaire.

Au global malgré une baisse des charges de gestion courante de 6,4 %, le résultat d'exploitation est négatif à -0,33 M€ versus un résultat de +0,67 M€ en 2019.

Le résultat financier (+ 18,6 K€) comprend des revenus sur des participations dans les SCI pour 34 K€ et diverses reprises sur provisions pour dépréciation d'immobilisations financières à hauteur de 66 K€, et des charges financières comprenant essentiellement l'affectation de résultat déficitaire sur des SCI (34,7 K€) et un abandon de créances détenues sur une participation (41,8 K€) suite à une décision de la commission sociale du 7 octobre 2020.

4 ANALYSE DU BILAN

Le bilan (tous fonds) d'APICIL AA se schématise de la façon suivante :

L'actif et le passif totalisent un montant de 1 011,4 M€ contre 1 062,9 M€ en 2019

Bilan actif au 31 décembre

	Retraite	Gestion	Social	Total N	Total N-1
Immobilisations incorporelles			31 942 392	31 942 392	33 988 430
Amortissements et dépréciations			-31 942 392	-31 942 392	-33 988 430
Immobilisations corporelles	36 831	107 575	1 642 098	1 786 504	1 786 504
Amortissements et dépréciations	-28 698	-75 232	-1 489 649	-1 593 579	-1 592 627
Immobilisations financières	1 725 943	12 060 562	24 407 313	38 193 818	38 674 609
Dépréciations			-9 226	-9 226	-75 623
Créances techniques	322 126			322 126	470 132
Dépréciations					
Total actif immobilisé	2 056 202	12 092 905	24 550 536	38 699 643	39 262 995
Titres de l'activité de placement	474 379 574	12 226 110	13 313 477	499 919 161	536 011 692
Dépréciations					
Autres créances de l'activité de placement corporelles	5 007 250			5 007 250	15 041 250
Dépréciations					
Total activité de placement	479 386 824	12 226 110	13 313 477	504 926 411	551 052 942
Cotisations à recevoir des entreprises	217 621 272			217 621 272	232 027 752
Entreprises débitrices	118 100 069			118 100 069	78 903 347
Dépréciations	-54 239 841			-54 239 841	-41 386 756
Autres créances techniques	2 643 364			2 643 364	1 864 619
Dépréciations	-1 177 701			-1 177 701	-882 371
Autres créances	282	564 589	97 567	662 438	22 130 406
Dépréciations			-46	-46	-46
Disponibilités	158 145 397	18 917 398	6 170 637	183 233 432	180 093 868
Dépréciations	-4 609	-7 317	-389 964	-401 890	-398 717
Total actif circulant	441 088 233	19 474 670	5 878 194	466 441 097	472 352 102
Comptes de régularisation		7 864		7 864	
Total comptes de régularisation		7 864		7 864	
Comptes de liaison entre fonds		1 347 183		1 347 183	321 133
Total actif	922 531 259	45 148 732	43 742 207	1 011 422 198	1 062 989 172

L'actif est composé :

- D'immobilisations financières pour 38,1 M€ en 2020 (contre 38,6 M€ en 2019).
- De valeurs en portefeuille et de liquidités pour 560,4 M€ en valeur nette comptable contre 597,5 M€ en 2019, la cession des titres de l'activité de placement du fonds technique rendue nécessaire pour le financement des allocations retraite a été compensée par un accroissement en valeur des titres de trésorerie.
- De créances nettes sur les entreprises pour un montant total de 281,5 M€ en 2020 contre 269,5 M€ fin 2019. Une hausse des créances qui s'explique par un allongement du délai de paiement des cotisations accordé aux entreprises mais atténuée par la dépréciation constatée en parallèle.
- D'autres actifs pour 131 M€, dont des disponibilités sur le fonds technique pour un montant de 127 M€ pour assurer le paiement des allocations au 2 janvier 2021.

Le passif est composé :

- De capitaux propres pour 918,6 M€, dont + 42 M€ de résultat bénéficiaire pour l'exercice tous fonds confondus.
- Des provisions pour risques & charges pour 2,5 M€, dont une provision pour chantier d'ampleur de 1,7 M€.
- De dettes financières pour 2,8 M€, principalement des dettes rattachées à des participations.
- De dettes techniques pour 49 M€ comprenant des dettes envers les allocataires pour 6 M€, des entreprises créditrices pour 16 M€, des cotisations encaissées mais non ventilées pour 27 M€.
- D'autres dettes pour 38,2 M€, comprenant principalement l'ensemble des dettes fiscales et sociales sur les allocations de retraite (24,2 M€) et les dettes fiscales et sociales dues en tant qu'employeur (4,3 M€).

Bilan passif au 31 décembre

	Retraite	Gestion	Social	Total N	Total N-1
Réserves	482 508 540	30 125 545	37 196 166	549 830 251	592 921 700
Réserve de fonds de roulement	326 818 266			326 818 266	346 164 463
Résultat de l'exercice					
Excédent	39 875 799	2 441 738		42 004 488	
Déficit			313 049		12 937 646
Total réserves	849 202 605	32 567 283	36 883 117	918 653 005	926 148 517
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	849 202 605	32 567 283	36 883 117	918 653 005	926 148 517
Provisions pour risques et charges		2 452 534	46 325	2 498 859	5 037 132
Total provisions		2 452 534	46 325	2 498 859	5 037 132
Dettes financières		80 727	2 699 250	2 779 977	3 225 696
Dettes techniques	49 068 921			49 068 921	102 237 319
Autres dettes	24 259 410	10 048 188	2 766 655	37 074 253	26 019 375
Total dettes	73 328 331	10 128 915	5 465 905	88 923 151	131 482 390
Contributions techniques					
Autres produits constatés d'avance					
Total produits constatés d'avance					
Comptes de liaison entre fonds	323		1 346 860	1 347 183	321 133
Total passif	922 531 259	45 148 732	43 742 207	1 011 422 198	1 062 989 172

Compte de résultat au 31 décembre

	Retraite	Gestion	Social	Total N	Total N-1
Produits Techniques					
Cotisations - T1	1 186 745 066			1 186 745 066	1 254 494 497
Cotisations - T2	678 502 339			678 502 339	649 861 122
Total cotisations des entreprises	1 865 247 405			1 865 247 405	1 904 355 619
Produits de compensation des réductions de cotisations					
Autres cotisations de tiers	173 548			173 548	66 573
Total cotisations des tiers	173 548			173 548	66 573
Majorations de retard	-87 207			-87 207	1 453 440
Autres produits techniques	25 088 706			25 088 706	21 092 215
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 116 800			3 116 800	
Transferts de charges techniques					
Produits de gestion courante					
Dotations		26 900 000	7 358 169	34 258 169	36 412 626
Autres produits d'exploitation		289 979	1	289 980	195 688
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 522 158	99 178	2 621 336	1 094 048
Transfert de charges d'exploitation		82 985	1 719	84 704	
Total produits d'exploitation hors solidarité	1 893 539 252	29 795 122	7 459 067	1 930 793 441	1 964 670 209
Charges Techniques					
Allocations de droits directs - T1	1 084 242 063			1 084 242 063	1 058 293 457
Allocations de droits dérivés - T1	139 390 229			139 390 229	138 476 495
Allocations de droits directs - T2	644 045 891			644 045 891	634 102 996
Allocations de droits dérivés - T2	111 763 711			111 763 711	110 993 651
Total allocations	1 979 441 894			1 979 441 894	1 941 866 599
Prélèvements sur cotisations pour le fonds de gestion administrative	26 900 000			26 900 000	28 478 505
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	7 358 169			7 358 169	7 934 121
Autres charges techniques	19 092 663			19 092 663	5 347 648
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 265 215			16 265 215	500 336
Interventions sociales			5 925 849	5 925 849	5 297 289
Charges de gestion courante					

	Retraite	Gestion	Social	Total N	Total N-1
Sous traitance intra-groupe		10 336 276	281 596	10 617 872	17 597 329
Services extérieurs		3 923 611	385 081	4 308 692	2 107 692
Impôts, taxes et versements assimilés		1 319 279	54 095	1 373 374	708 941
Charges de personnel		12 602 002	269 269	12 871 271	6 793 757
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		690	874 863	875 553	1 940 031
Autres charges de gestion courante		18 766	1	18 767	18 471
Total charges d'exploitation hors solidarité	2 049 057 941	28 200 624	7 790 754	2 085 049 319	2 018 590 719
Résultat d'exploitation hors solidarité	-155 518 689	1 594 498	-331 687	-154 255 878	-53 920 510
Résultat d'exploitation hors solidarité (report)	-155 518 689	1 594 498	-331 687	-154 255 878	-53 920 510
Solidarité					
Produits de compensation	193 030 215			193 030 215	37 163 396
Charges de compensation					
Résultat de la solidarité	193 030 215			193 030 215	37 163 396
Résultat d'exploitation après solidarité	37 511 526	1 594 498	-331 687	38 774 337	-16 757 114
Produits financiers	1 652 693	809 354	101 222	2 563 269	3 348 775
Charges financières	62 158	29 041	82 588	173 787	570 034
Transfert de produits financiers					
Résultat financier	1 590 535	780 313	18 634	2 389 482	2 778 741
Produits exceptionnels	774 463	66 927	77 232	918 622	1 451 952
Charges exceptionnelles			77 228	77 228	407 100
Résultat exceptionnel	774 463	66 927	4	841 394	1 044 852
Impôts sur les revenus	-725			-725	-4 125
Résultat de l'exercice	39 875 799	2 441 738	-313 049	42 004 488	-12 937 646

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel – 69300 Caluire-et-Cuire

GRESHAM Banque Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8997 634€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341911576, N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume – CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

APICIL Asset Management
S.A. au capital de 8058 100€ - RCS Paris 343 104 949 - Société de Gestion de Portefeuille – Agrément AMF n° GP 98038 Siège social: 20 rue de la Baume - CS 10020 – 75383 Paris CEDEX 08

Communication publicitaire
à caractère non contractuel
IN21/FCR0026 – 06/2021
Conception: ekno
©photographies: iStock



GROUPE APICIL
38 rue François Peissel
69300 Caluire-et-Cuire

groupe-apicil.com

GROUPE APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE